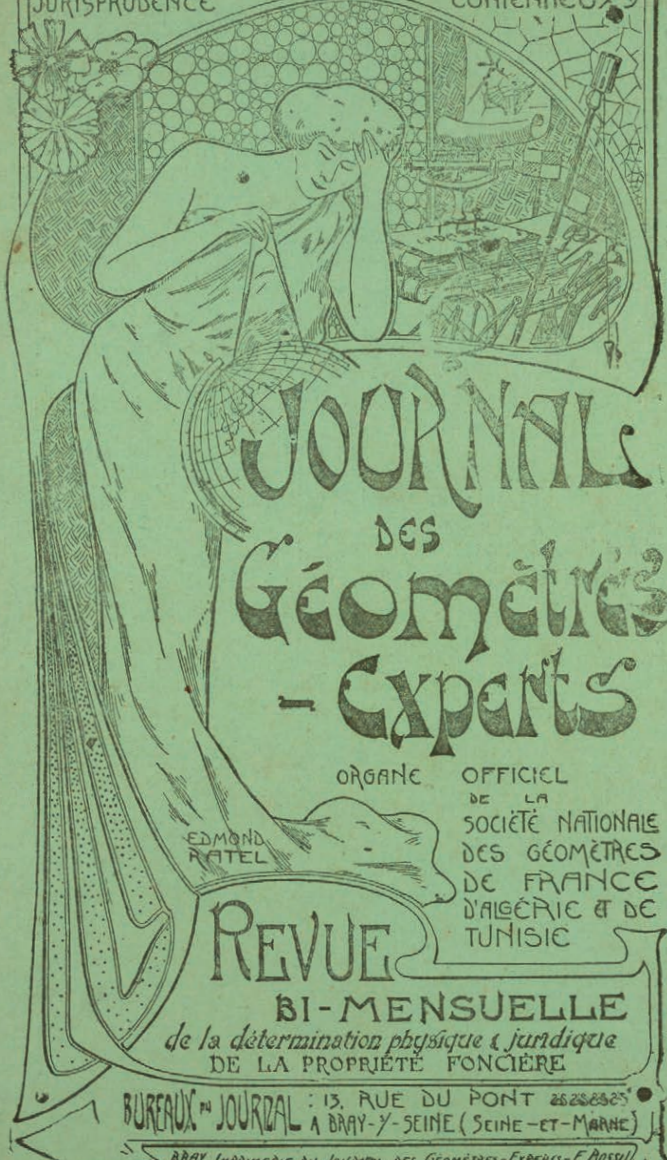


GÉOMÉTRIE \* GÉODÉSIE \* TOPOGRAPHIE \* EXPERTISES  
 LIVRE FONCIER CADASTRAL \* ÉCONOMIE et LÉGISLATION RURALES  
 JURISPRUDENCE CONTENTIEUX



JOURNAL  
 DES  
 Géomètres  
 - Experts

ORGANE OFFICIEL  
 DE LA  
 SOCIÉTÉ NATIONALE  
 DES GÉOMÈTRES  
 DE FRANCE  
 D'ALGÉRIE ET DE  
 TUNISIE

EDMOND  
 RATEL

REVUE

BI-MENSUELLE  
 de la détermination physique & juridique  
 DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

BUREAU DU JOURNAL : 13, RUE DU PONT  
 A BRAY-Y-SEINE (SEINE-ET-MARNE)

BRAY, IMPRIMERIE DU JOURNAL DES GÉOMÈTRES-EXPERTS-E. BOSSU

Le *Journal des Géomètres-Experts* est un périodique indépendant, organe des intérêts professionnels des géomètres-experts, bulletin de la propriété immobilière, de sa situation économique, de ses transformations par les améliorations agricoles, de sa description par le Livre foncier et le Cadastre et de la technologie mathématique et juridique qui se rattache à ces divers objets.

Pour l'examen, l'étude, la discussion de ces questions, la Direction du Journal s'est attaché un groupe de rédacteur spécialistes qui sont par ordre alphabétique :

1. BALU, Ingénieur-Géomètre, Officier d'Académie, Chevalier du mérite agricole;
2. BOUCHARD, Géomètre-Expert, licencié ès-sciences, Secrétaire général de la Société N<sup>o</sup> des Géomètres
3. COLAS, Géomètre-Expert, Directeur du Journal;
4. DANGER FERNAND, licencié ès-lettres, licencié en droit, Officier d'Académie, Chevalier du Mérite agricole;
5. DANGER RENÉ, Ingénieur-Géomètre;
6. FRÈRE REMY, Président de la Société Nationale des Géomètres, Membre du Comité technique permanent du Cadastre au Ministère des Finances.
7. GERVAISE, Voyer de la ville de Corbeil, Vice-Président de la Société Nationale des Géomètres, Officier d'Académie;
8. LIMOSIN, Docteur en Droit;
9. MESSERLY OSCAR, Ingénieur à New-York;
10. PILLET, Ingénieur des Arts et Manufactures E. C. P., Officier d'Académie;
11. PROVOST, Ingénieur de l'Hydraulique et des Améliorations agricoles, I. A., Chevalier du Mérite agricole, Professeur à l'École spéciale de Travaux publics;
12. QUANON, Géomètre d'arrondissement au plan de Paris;
13. THAUVIN, Ingénieur E.C.P., Géomètre à Versailles
14. WICKER, Ingénieur-Géomètre, Voyer de la ville d'Issy, Officier d'Académie;

La Direction du Journal accorde la plus grande liberté à ses collaborateurs pour exposer leur méthode ou développer leurs idées personnelles, mais elle réserve son opinion et n'entend prendre aucune solidarité avec les rédacteurs des articles publiés

*Voir dans la partie rose les conditions d'abonnement*

M. DÈRVILLÉ, Géomètre à Compiègne, demande de suite un Employé.

A CÉDER, bon Cabinet de Géomètre à vingt minutes de Paris, banlieue Seine-et-Oise, rapport annuel 10 à 15.000 fr. Initiales R. F.

GÉOMÈTRE en Seine-et-Oise, demande de suite un Employé de 25 à 30 ans, très capable. Bons appointements. Table et logement. Initiales R. M.

A CÉDER, pour cause de décès, Cabinet de Géomètre dans belle ville de l'Est. Très bonnes conditions. S'adresser à M. Saulnier, agent d'affaires à Lunéville.

M. HUGONOT, Géomètre-Expert à Louhans, Saône-et-Loire, demande de suite un Employé sortant de stage. Appointements suivant capacités. Pressé.

M. MAUDUIT, Géomètre à Etampes, Seine-et-Oise, demande un Employé capable.

M. BARRAT, Géomètre-Expert à la Barre-de-Deuil, près Enghien, Seine-et-Oise, demande un Employé sérieux et capable. — Emploi stable. — Références.

M. SINGER, Géomètre à Maisons-Laffitte, près Paris, Seine-et-Oise, demande un Employé de 17 à 18 ans ayant bonne écriture et sachant calculer. — Table et logement.

A CÉDER, ligne de Paris à Lille, à 2 heures de Paris, un excellent Cabinet de Géomètre-Expert en plein rapport avec douze mille francs de travaux en cours. Cause double emploi. — Prix : 14.000 fr. avec grandes facilités de paiement Bureau Journal M. R. 20.

EMPLOYÉ libéré du service militaire demande emploi chez Géomètre utilisant tachéomètre. Sérieuses références. — Bureau Journal C. H. 27.

M. LAVAUX, Géomètre à Villiers-sur-Marne, Seine-et-Oise, demande un Employé sortant de stage.

M. FOURQUENAY, Géomètre à Villenauxe-la-Grande, Aube, demande de suite un Employé de 16 à 18 ans.

GÉOMÈTRE âgé voudrait céder son cabinet dans chef-lieu de canton d'un département du rayon de Paris. Position sortable. Aiderait la mise en train. Ecrire au Bureau du Journal, lettre J.

M. DELCAMPE, Géomètre-Expert à Laon, Aisne, demande de suite un Employé sérieux.

A CÉDER de suite, Cabinet de Géomètre, dans chef lieu de canton de l'Oise. — Occasion. — Bureau du Journal A. X.

M. RENARD, Géomètre à Avize, Marne, demande de suite un Employé sortant de stage. Table et logement. Emploi permanent. Pressé.

M. BASSET, Géomètre-Expert à Guignicourt, Aisne, demande un Employé sortant de stage. Références. Table et logement.

**Voir la fin des Annonces à la suite  
du Sommaire**

## TACHÉOMÈTRES AUTORAPPORTEURS

BREVENÉ S. G. D. G.

2 Modèles. Prix 950 et 1100 francs

Notice est adressée franco sur demande  
Pour tous renseignements s'adresser à l'Inventeur  
VITTOZ à Alfortville, Seine, près Paris

## Vins fins de Champagne

**E. RENAUDIN,** PROPRIÉTAIRE-COMMISSIONNAIRE  
à VERTUS, près ÉPERNAY (Marne)

CUVÉE SPÉCIALE . . . 2 fr. † CUVÉE EXTRA . . . . . 4 fr.  
CHAMPAGNE Supérieur 2.50 † CARTE BLANCHE . . . . . 6 fr.

LES DEMI-BOUTEILLES 0 FR. 50 EN PLUS

Toutes ces qualités peuvent être livrées sans augmentation de prix en doux, demi-sec, sec, extra sec.

En caisses ou paniers. — Franco gare départ

ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS

DESSINS & REPRODUCTIONS

# A. RATEL

9, Rue de la Sablière. PARIS (XIV)

✻ *DESSIN Géométrique, Topographique et Architectural* ✻ Lavis, Gouache, Aquarelle.  
✻ *REPRODUCTIONS par la Lumière: Ferro, Cyazo, Hélios* ✻ ✻ ✻ *AGRANDISSEMENTS et RÉDUCTIONS Photographiques* ✻ ✻ ✻ *CLICHÉS Zinc et Galvas* ✻ ✻ ✻ *Photolithographie.*

## MANUEL DU DESSINATEUR

### TAUSERIES SUR LE DESSIN INDUSTRIEL

Par J. PILLET, Ingénieur des Arts et Manufactures

Un Volume de 480 pages orné de nombreuses gravures, de 41 Planches hors texte, terminé par un aide mémoire important de 25 Tables numériques.

*Médaille de Bronze à l'Exposition Internationale du Livre Adopté par la Ville de Paris comme Livre de Prix et de Bibliothèque*

PRIX ; 16 francs au lieu de 20 francs  
En vente au Bureau du Journal, contre mandat-poste

### INSTRUMENTS SPÉCIAUX pour Dessinateurs, Perspectiveurs et Appareilleux.

RAPPORTEUR A QUADRATRICE de 0<sup>m</sup>17, Celluloïd fort ;  
ajouré, en étui carton. . . . . 8 fr.  
(Voir le *Journal des Géomètres* n° 141).

PIED A COULISSE SPHÉROMÈTRE, de 0<sup>m</sup>25 en acier.  
douille bronze, avec étui peau. . . . . 12 fr.

RÈGLE DE KUTSCH à divisions métriques (millim. et 1/2 millim.)  
Buis extra, 2 biseaux, graduations gravées, équerrage garanti.

Le port par Colis postal en grande vitesse est en plus.  
En vente au Bureau du Journal contre mandat-poste.

## VINS FINS DE BOURGOGNE

Domaines de 13 hectares, premières cuvées,  
sur Pommard et Beaune

**Louis LINARD,** GÉOMÈTRE-EXPERT  
RÉGISSEUR  
à BEAUNE (Côte-d'Or)

Envoi des Échantillons et prix des différentes cuvées. Sur demande, un Certificat (conformément à la loi) accompagnera la commande.  
Expéditions en Fûts et en Bouteilles.

Bourgogne mousseux **RAQUET** (La Châtelaine)  
Eau-de-Vie de marc de Bourgogne.

## Sommaire du n° 369. — 25 Novembre 1908

CADASTRE	
Note sur le levé des plans cadastraux. — Méthode suivie par le Service technique français (suite) . . . . .	493
GÉOMÉTRIE	
Nou problèmes.	
Résultat du 14 <sup>e</sup> exercice pour Elèves géomètres . . . . .	496
Solution . . . . .	496
Énoncé du 15 <sup>e</sup> exercice pour Elèves géomètres . . . . .	498
SOCIÉTÉS ET SYNDICATS	
Société des Architectes, Géomètres et Experts de la Lozère . . . . .	499
Union amicale des Employés géomètres de France . . . . .	504
DESSIN	
Congrès international du dessin. — Rapport à la Société nationale des Géomètres de France . . . . .	504
AMÉLIORATIONS AGRICOLES	
Budget. — Discussion à la Chambre . . . . .	508
BIBLIOGRAPHIE	
Annuaire du Bureau des Longitudes . . . . .	513
CONSULTATIONS PROFESSIONNELLES	
Vente à des enfants. — Licitation amiable. — Délai de transcription . . . . .	513
INFORMATIONS	
Avis divers . . . . .	515

### ANNONCES (suite)

M. PARRAIN, Architecte-Géomètre à Auneau, Eure-et-Loir, demande de suite un jeune homme de 18 à 20 ans, ayant bonne écriture. Références. Emploi stable.

M. PASCON, Géomètre à Charly-sur-Marne, Aisne, demande un Employé bon opérateur et dessinateur.

ON DEMANDE Employé sérieux et capable de conduire travaux courants à 25 kilomètres de Chartres. S'adresser au Journal G. P. B.

M. VAILLANT, Géomètre à Acy-en-Multien, Oise, demande un Employé sérieux. — Bons appointements.

EAU POTABLE. — Ingénieur sanitaire, spécialiste en projets d'eau potable pour villes, offre collaboration intéressée au géomètre indicateur. S'adresser au Bureau du Journal F. A. F.

A CÉDER, Cabinet de Géomètre avec Portefeuille Assurances, rapport 3000 fr. environ, sans employé, seul dans le canton, produit facile à augmenter, ligne ferrée, conditions avantageuses, facilité de paiement. — Bureau du Journal A. P.

A CÉDER après décès, Cabinet de Géomètre-Expert, fondé depuis 30 ans à Grandpré, Ardennes. — Chemin de fer. — S'adresser à M<sup>e</sup> Destremont, Notaire à Grandpré, Ardennes.

M. POUSSIER, ancien Géomètre-Expert à Gouaix, Seine-et-Marne, Inspecteur de la Banque de l'Union Industrielle, se met à la disposition de ses anciens collègues pour leur fournir tous renseignements utiles sur les opérations de Bourse, vente et achat de valeurs, paiement des coupons, etc. — (Sécurité, Discretion).

A CÉDER : Beau choix de Cabinets de Géomètres dans toutes régions. S'adresser à M. PEINTE, Impasse des Cordeliers, Laon, Aisne. Téléphone 222.

## Note sur le levé des plans cadastraux

Méthodes suivies par le Service technique français (1)

### LEVER PARCELLAIRE

#### Filage des courbes de niveau

Le relief du terrain est déterminé au moyen de courbes de niveau filées directement sur le terrain.

L'équivalence des courbes filées est ordinairement de 5 mètres; elle est portée à 10 mètres dans les terrains fortement accidentés. La cote absolue de chaque courbe est un multiple de 5 mètres.

Le filage d'une courbe de niveau (courbe à cote ronde), comprend :

1° La détermination sur le terrain d'un certain nombre de points ayant pour cote celle de la courbe; ces points doivent être assez nombreux pour que tout autre point de la courbe qui les joint ait également la même cote à un ou deux centimètres près.

2° La mise en place de ces points sur le plan.

Les points à cote ronde se déterminent sur le terrain à l'aide d'un niveau à lunette et d'un jalon mire. A défaut de niveau, on peut employer le cercle réitérateur en ayant soin de placer l'index de l'éclimètre, réglé au préalable, exactement en regard de la division zéro.

La mise en place des points à cote ronde consiste à repérer leur emplacement par rapport aux limites relevées au cours du lever parcellaire. Il importe donc de les choisir de telle façon que le repérage en soit aussi simple que

(1) Voir le numéro 354 et les suivants.

possible, et se réduit le plus souvent à un mesurage très court.

Ces opérations nécessitent le concours de 2 géomètres, dont l'un reste à l'instrument et l'autre choisit sur le terrain les points à cote ronde et les repères.

Les points à cote ronde, ainsi que les mesures de repérage, sont inscrits sur une collection spéciale de croquis de délimitation reproduits au service technique.

Les opérations concernant le filage d'une courbe de niveau s'effectuent de la façon suivante :

#### Filage d'une courbe de niveau

Les altitudes des sommets polygonaux situés sur le périmètre de la commune, étant toutes déterminées, le géomètre choisit celui dont la cote se rapproche le plus de la cote de la courbe à filer, soit par exemple 50.67 la cote du point P choisi comme point de rattachement de la courbe 50.

Le géomètre chargé de la mise en station de l'instrument se porte à 2 ou 300 mètres de ce point si le terrain est suffisamment découvert. En parcourant cette distance, il s'éloigne le moins possible de la courbe à filer. Arrivé au point choisi, il procède à la mise en station de l'appareil de telle sorte que la ligne horizontale de visée rencontre la partie inférieure (dans le cas considéré) du jalon-mire. Puis il fait signe au porte-mire de monter ou descendre le voyant jusqu'à ce que la ligne de foi du voyant soit amenée à 1 cm près dans le plan horizontal de visée.

Le second géomètre fixe le voyant dans cette position, en lit la hauteur et le relève d'une hauteur de 67 cm. pour tenir compte de la différence de niveau entre le point P et la courbe à filer.

Quittant le point P, le géomètre se déplace sur le terrain pour chercher un point de la courbe et se conforme pour cela aux signaux de l'opérateur. Le point de la courbe est suffisamment déterminé lorsque le plan horizontal de visée rencontre le voyant sans le bissecter exactement. Le point à cote ronde ainsi obtenu est alors marqué sur le croquis,

puis le géomètre le repère aussitôt par rapport aux points voisins

Les autres points sont déterminés successivement de la même façon, l'écartement des points résultant surtout des sinuosités de la courbe sur le terrain.

Lorsqu'il devient nécessaire de changer l'instrument de place, l'opérateur doit avoir soin de déterminer un point de la courbe en assurant la bissection du voyant à 1 cm. près. Le pied du jalon est marqué avec soin sur le terrain pour servir de point de départ au tronçon de courbe filée de la 2<sup>e</sup> station.

Dès que la 2<sup>e</sup> mise en station est faite, l'opérateur fait amener la ligne de foi du voyant dans le nouveau plan horizontal de visée et les opérations se continuent de même que précédemment.

#### Ecart des fermetures des courbes

Toutes les fois qu'une courbe arrive à proximité d'un repère de nivellement ou d'un sommet de cheminement dont l'altitude est connue, il y a lieu d'opérer le rattachement des opérations en ce point et de déterminer l'écart de fermeture. A cet effet le géomètre place en ce point le jalon-mire et prend sur lui la hauteur du plan horizontal de visée. La différence entre le point obtenu et le voyant doit correspondre à la différence d'altitude du point de rattachement et de la courbe. La discordance doit être inférieure à 2 décimètres. Le géomètre l'inscrit sur son croquis en regard du point de rattachement et déplace le voyant de façon à corriger l'écart de fermeture.

Le filage de la courbe se poursuit ensuite comme à l'ordinaire.

⊠ Lorsque la tolérance est dépassée, le filage de la courbe doit être recommencé depuis le point de rattachement précédent.

Dans les agglomérations bâties ou pour les terrains couverts d'obstacles, on se contente de déterminer de place en place des points à cote ronde en exécutant un petit nivellement partant de points d'altitude connue.

(à suivre).

# NOS PROBLÈMES

par

M. QUANON

Professeur à l'École des Travaux publics

## MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES A LA TOPOGRAPHIE

Elèves - Géomètres

Résultat du quatorzième Exercice

Calculer le rayon et les coordonnées du centre d'un gazomètre circulaire.

Les Elèves ont envoyé d'assez bonnes solutions.

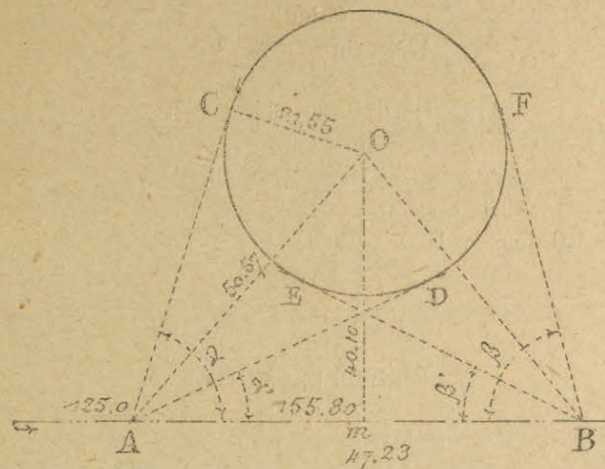
Le classement est le suivant :

1 <sup>o</sup> M. GESTA, Elève à Paris	Note 18
2 <sup>o</sup> M. LEJEUNE, Elève à Montereau	— 17
3 <sup>o</sup> M. PAOPAI, Elève à Mons	— 14
4 <sup>o</sup> M. THIERRY, Elève à Cernay	— 13,5
5 <sup>o</sup> M. ARRAUT, Elève à Champagne	— 13

### Solution

En joignant le centre O aux 2 stations d'instrument faites sur la base, on forme un triangle AOB dans lequel on connaît un côté AB et deux angles adjacents OAB, OBA comme étant respectivement les demi-sommes des angles CAB, DAB et des angles ABF, ABE, c'est-à-dire que l'on a :

$$OAB = \frac{\alpha + \alpha'}{2} \quad OBA = \frac{\beta + \beta'}{2}$$



Les relations des sinus des angles aux côtés opposés donnent :

$$\frac{OA}{\sin \frac{\beta + \beta'}{2}} = \frac{AB}{\sin AOB} = \frac{AB}{\sin \frac{1}{2} (\alpha + \alpha' + \beta + \beta')}$$

d'où l'on tire la valeur du côté OA

$$OA = \frac{AB \sin \frac{\beta + \beta'}{2}}{\sin \frac{1}{2} (\alpha + \alpha' + \beta + \beta')}$$

Enfin dans le triangle rectangle AOC, l'angle AOC égale  $\frac{1}{2} (\alpha - \alpha')$  de sorte qu'on a :

$$OC = OA \sin OAC = AB \frac{\sin \frac{\beta + \beta'}{2} \sin \frac{\alpha - \alpha'}{2}}{\sin \frac{1}{2} (\alpha + \alpha' + \beta + \beta')}$$

L'abscisse du centre sera  $125 + Am$  ou  $125 + OA \cos \frac{\alpha + \alpha'}{2}$

et l'ordonnée  $Om = OA \sin \frac{\alpha + \alpha'}{2}$

Calculs

$$OA = \frac{47.23 \sin 67^{\circ}43'30''}{\sin 59^{\circ}48'} = 50^m37$$

$$OC = \frac{47.23 \sin 67^{\circ}43'30'' \sin 25^{\circ}13'30''}{\sin 59^{\circ}48'} = 21^m55$$

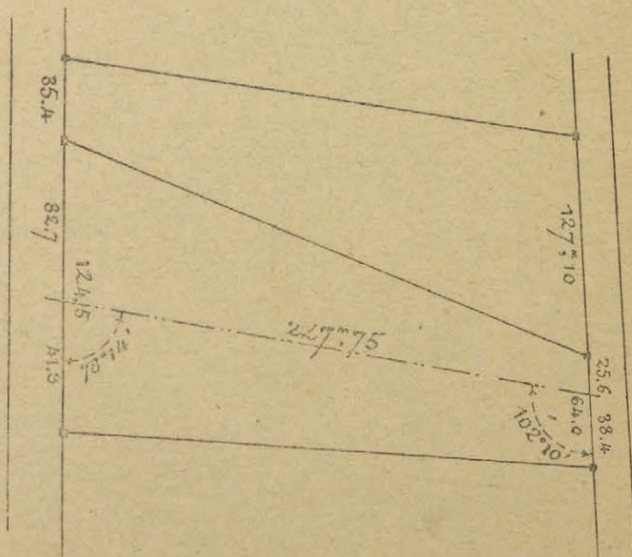
$$Am = 50.57 \cos 52^{\circ}28'30'' = 30.80$$

$$\text{Abcisse de O} = 125 + 30.80 = 155.80$$

$$\text{Ordonnée de O} = 50.57 \sin 52^{\circ}28'30'' = 40.106$$

ÉNONCÉ DU 15<sup>e</sup> EXERCICE  
POUR  
ÉLÈVES-GÉOMÈTRES

Calculer les contenances de deux pièces de terre indiquées au croquis ci-dessous. Employer d'abord la méthode de Sarron, puis se vérifier par la méthode des coordonnées.



ERRATUM. — Au résultat du 14<sup>e</sup> Exercice pour Employés-Géomètres, nous devons ajouter M. DELATTRE, à Mons-Boubert, qui a obtenu la note 20.

Sociétés et Syndicats

Société des Architectes, Géomètres et Experts  
de la Lozère

Mende, le 15 Octobre 1908.

MM. les Sénateurs,  
MM. les Députés,

Nous soussignés : GÉNUER Pierre, Président de la Société des Architectes, Géomètres et Experts de la Lozère; BON, Secrétaire-Trésorier; IGNON, Membre du Bureau; HERMANTIER, membre titulaire de la même Société, dont nous sommes les Délégués par suite d'une délibération prise pendant notre réunion du 9 Août de la présente année, avons l'honneur de vous prier de vouloir bien accueillir favorablement un projet de loi déposé par M. Coutant d'Ivry, Député, ayant pour objet d'interdire à MM. les Fonctionnaires d'exercer toute profession soumise à la patente.

La concurrence faite aux professionnels patentés était devenue en 1904 si préjudiciable au Commerce, à l'Industrie et aux professions libérales, que MM. de Las CASES, BÉRENGER, GOURJU et OUVRIER, Sénateurs, pendant la séance du Sénat du 17 Juin 1904, proposèrent, pour être intercalé dans la loi des patentes, l'amendement suivant : « Il est interdit à tout Fonctionnaire d'exercer une profession soumise à la patente ».

M. le Commissaire du Gouvernement déclara que cet amendement n'était pas nécessaire, qu'il est interdit aux Fonctionnaires, par une Circulaire ministérielle, de se livrer à des actes commerciaux, et que cette Circulaire serait rigoureusement observée. — Comme il est dit dans la Circulaire visée par M. le Commissaire du Gouvernement, que les Fonctionnaires doivent toute leur activité à l'État,

M. de Las Cases, qui soutenait l'amendement précité, était en droit de croire que tout Fonctionnaire qui userait de son activité pour faire concurrence aux professionnels patentés, serait mis en demeure d'opter entre sa situation administrative et les travaux étrangers à ceux pour lesquels il s'était mis au service de l'État.

M. de Las Cases ayant reconnu que les paroles de M le Commissaire du Gouvernement lui donnaient une assurance qui le satisfaisait, retira son amendement.

Après la discussion de l'amendement présenté par MM. De Las Cases, Bérenger, Gourju et Ouvrier, sénateurs, MM. les Fonctionnaires de l'Etat ont fait comme auparavant concurrence aux Experts, aux Architectes et aux Géomètres patentés, malgré plusieurs plaintes portées par la Société à MM. les Préfets du département. Ces hauts fonctionnaires ont toujours fait de belles promesses dont aucune n'a été réalisées.

La préfecture de la Lozère n'étant qu'un lieu de passage pour MM. les Préfets qui y débutent, il nous est permis de croire que ces Messieurs quittent ce poste avant d'avoir eu le temps de tenir les engagements pris.

Il n'en est pas moins vrai qu'Architectes, Géomètres et Experts, nous souffrons cruellement d'un tel état de choses.

Dans ces dernières années trois de nos collègues ont été obligés de se déclarer vaincus par l'ingérence de MM. les Fonctionnaires dans les travaux dont ils ne devraient pas s'occuper.

L'un de nous, après avoir fait un stage dispendieux chez un architecte, après avoir été primé dans un concours de construction d'école, après avoir dépensé son patrimoine dans de vaines tentatives de réussite dans les arrondissements de Florac et de Marvejols, a été obligé de demander une place d'instituteur.

Un autre de nos collègues, après avoir passé un certain temps dans une école d'Architecture et fait un stage chez un architecte, trouvant toujours en face de lui un ou plusieurs fonctionnaires pour lui soustraire le travail qu'il ambitionnait, est entré comme clerc chez un notaire.

Un troisième collègue, après avoir épuisé ses dernières ressources, a été obligé de se mettre au service d'un entrepreneur.

Plusieurs d'entre nous voient leurs ressources diminuer de jour en jour; ils sont obligés parfois de ralentir les rares travaux dont ils sont chargés et passent pour des paresseux parce qu'ils sont obligés d'attendre des rentrées pour avoir les avances qui leur sont nécessaires pour travailler.

Nous sommes très menacés de tomber dans les rangs des déclassés, pendant que MM. les Fonctionnaires, auxquels l'Etat assure un bien-être qui est envié par un grand nombre de Français, augmentent ce bien-être en se chargeant de travaux qui leur sont confiés à cause du prestige attaché à leur emploi, à cause des faveurs administratives dont ils peuvent disposer, à cause du préjudice qu'ils peuvent causer par leur mauvais vouloir en bien des circonstances dans l'exécution de leurs fonctions et aussi à cause des remises qu'ils peuvent faire à leurs clients, parce que, ayant le nécessaire assuré, ils ne travaillent que pour le superflu.

Rien n'oblige les fonctionnaires à conserver leur emploi et l'Etat ne serait nullement embarrassé pour faire de bons choix dans le nombre des postulants qui se présenteraient pour remplacer les employés qui trouvant leur position trop précaire, donneraient leur démission pour embrasser la carrière d'Architecte, de Géomètre ou d'Expert.

Ces nouveaux collègues, soumis aux mêmes besoins que nous, dépourvus de leur auréole administrative, de l'influence qu'ils doivent à leurs fonctions et des avantages qu'ils retirent pour la plupart de leurs voyages et de leur temps payés avec l'argent de l'Etat pour inspecter les travaux particuliers dont ils sont chargés, visiter leurs anciens clients et s'en procurer de nouveaux, ne seraient plus les concurrents terribles qu'ils sont à ce jour, parce qu'ils lutteraient avec nous à armes égales.

L'état de marasme dans lequel se trouvent les Architectes, les Géomètres et les Experts en Lozère est presque général dans les autres départements et l'exposé de cet état a amené M. Coutant, d'Ivry, député, à déposer un projet de



loi interdisant aux fonctionnaires de s'occuper [de travaux étrangers à leur service administratif.

Afin de vous convaincre de la nécessité de la loi proposée par M. Coutant, nous allons vous donner ci-après les noms des principaux fonctionnaires qui nous font concurrence et l'énumération de quelques travaux exécutés par chacun d'eux

*(Suivent les noms de 25 fonctionnaires et l'énumération des travaux auxquels ils s'adonnent).*

**Conséquence de la Concurrence faite par MM. les Fonctionnaires aux Architectes, Géomètres et Experts.**

Les renseignements que nous donnons ci-dessus sur les Fonctionnaires qui s'accupent d'architecture, d'arpentage et d'expertise sont loin d'être complets, mais ils sont suffisants pour donner un aperçu du tort qui nous est causé. La Lozère est un pays pauvre, les travaux de notre ressort y sont peu nombreux depuis quelques années, MM les Fonctionnaires les font presque tous.

L'accaparement complet des professions libérales par les employés de l'État, des Départements et des Communes ne peut tarder, si les professionnels patentés ne sont pas protégés par les pouvoirs publics. Ceux des Fonctionnaires qui se contentent actuellement de vaquer à leurs travaux administratifs, voyant la liberté avec laquelle le bon nombre de leurs Collègues doublent leur traitement en faisant des travaux particuliers, imiteront l'exemple de ces derniers.

Les professionnels des professions libérales seront complètement ruinés, et toute une catégorie de Français qui gagnent honnêtement et honorablement leur vie, tombera dans la misère et cela, pour que MM les Fonctionnaires, auxquels l'Etat assure pour le présent et l'avenir un bien-être certain, augmentent ce bien-être d'une quantité insignifiante, car, lorsque tous ces Messieurs s'occuperont d'architecture, d'arpentage et d'expertise, les travaux de cette nature seront bien peu importants pour chacun d'eux, vu le nombre considérable des employés de l'État, des Départements et des Communes Les jeunes gens qui trouvent actuellement un

débouché dans les professions libérales ne les prendront pas. Les écoles spéciales d'architecture, d'arpentage et d'expertise, sombreront avec leur nombreux personnel. — On peut se rendre compte, soit dans les Mairies, soit aux différents greffes des Tribunaux, soit aux Bureaux de la Préfecture et de l'Enregistrement, soit par les réponses obtenues en chaque lieu aux questions posées sur les auteurs des constructions récentes que tous les faits que nous avons signalés sont exacts.

La feuille signalétique de chaque membre de la Société fut déposée à la Préfecture en 1905. Il est établi par ces feuilles signalétiques que notre Société compte des Architectes, des Géomètres et des Experts, qui ont fait leurs preuves et qui pouvant mener à bonne fin les travaux communaux et particuliers confiés à MM. les Fonctionnaires.

L'expérience a démontré et démontre tous les jours que les Circulaires administratives n'étant pas obligatoirement applicables, parce qu'elles n'ont pas force de loi, sont rarement appliquées en ce qui concerne les Architectes, les Géomètres et les Experts, à cause des relations d'affaires et par suite de sympathie entre MM. les Fonctionnaires et MM. les Membres des Pouvoirs publics.

Nous espérons que la loi proposée par M. le député Coutant, d'Ivry, sera votée d'urgence, car les Architectes, Géomètres et Experts sont entraînés sur la pente fatale qui les conduit eux et leur famille à la misère, et chaque jour quelques-uns d'entre eux, après avoir épuisé toutes leurs ressources pour se créer une position honorable et s'y maintenir, tombent dans les rangs des déclassés à cause de la concurrence déloyale qui nous est faite par MM. les Fonctionnaires.

Pleins de confiance dans votre bienveillance et votre équité, nous avons l'honneur de vous prier d'agréer nos sentiments respectueux.

*Le Président de la Société,*

GÉNER

*Le Membre titulaire,*

HERMANTIER

*Le Secrétaire-Trésorier,*

BON

*L'Assesseur,*

IGNON

## Union Amicale des Employés Géomètres de France

« Le Comité de l'Union Amicale des Employés Géomètres de France, se réunira le Dimanche 6 Décembre, à deux heures très précises, au Siège Social, 13, rue Lamartine. »

---

## CONGRÈS INTERNATIONAL DU DESSIN

---

### Rapport à la Société Nationale des Géomètres de France

---

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,  
MES CHERS COLLÈGUES,

Choisi par vous, comme délégué officiel de la Société au Congrès International du Dessin qui se tient à Londres du 3 au 8 août dans les vastes locaux de l'Université, je viens dans le présent rapport donner un rapide aperçu de cette manifestation, suite des réunions de Paris 1900 et Berne 1904.

\*  
\* \*

Je dirai tout d'abord que la réception faite aux Congressistes étrangers, et spécialement aux délégués officiels fut magnifique, les réunions et réceptions eurent lieu dans un cadre grandiose, au milieu des collections artistiques et scientifiques admirables et pour une fort grande partie, constituée de pièces uniques au monde. A ce point de vue, je puis dire que le Congrès de Londres fut tout à fait réussi.

Au point de vue des résultats acquis par le travail en commun, ce ne sera pas la même chose; aussi, contrairement à mes précédents exposés, je ne puis vous présenter ici des vœux formels, suite et conclusion des discussions

successives, agrandissement du domaine déjà exploré aux précédentes assises.

Le Congrès fut compris tout à fait à l'Anglaise, c'est-à-dire que les organisateurs n'ont pas suivi la marche, ni profité de l'expérience acquise pour réaliser une véritable suite aux travaux antérieurs; votre rapporteur avait un peu prévu ceci, en raison même des idées et des coutumes anglaises, en raison aussi de l'absence dans ce pays d'une centralisation universitaire comme cela existe dans les pays continentaux. Les séances furent donc une suite de lectures faites par chacun, en sa langue, sans traduction, sans discussion à la suite ou presque, sauf pour finir la sanction par un vœu concis et expressif. J'en serai donc réduit à vous donner connaissance des deux rapports présentés par votre Délégué officiel et je ne pourrai guère y joindre quelques extraits de communications faites par les autres orateurs pour la raison que je dois dire.

L'organisation du Congrès fut comprise dans un sens plutôt artistique, le titre même de ces assises l'indique nettement.

*Third International art Congress for the development of Drawing art Teaching Their application<sup>ts</sup> industries.*

Il ne fut créé aucune section spéciale industrielle ou professionnelle comme précédemment.

Votre Délégué avait été mis par avance, en rapport avec le Secrétaire de la Section Londonienne de l'Association des Professeurs des Institutions techniques anglaises, et il savait que son travail sur l'Unification des Signes et Symboles, possédé par nos Collègues de la Société nationale des Géomètres, était étudié dans ce milieu compétent. Dans son court séjour à Londres, il ne put rencontrer des membres de cette Association et il est fort probable que les professeurs de l'Enseignement technique anglais, seuls compétents pour faire l'étude de cette question spéciale, se sont abstenus.

Dans ces conditions, nos Collègues peuvent comprendre l'impossibilité où je suis d'extraire pour eux des passages d'un certain intérêt, en glanant dans les nombreuses communications faites, intéressantes par leurs visées artistiques, sans utilité même indirecte avec la profession du Géomètre.

Je vous prierai de m'excuser si j'en suis réduit à vous parler uniquement de ce que fit votre Délégué au Congrès de Londres.

Le mardi matin 4 Août devait avoir lieu la lecture de *Apprentishep and Education par W. R. Lethaby. Esq. Professeur de dessin au Collège Royal des Arts.*

La question de l'apprentissage est très importante et très discutée en tous pays, j'ai personnellement pensé qu'il y avait lieu pour un Français de prendre la parole sur cette question. Donc, le jour de l'ouverture, lundi matin, je soumettais cette opinion aux Délégués officiels du Ministère du Commerce et de l'Industrie en France et au Délégué de l'Association pour le développement de l'Enseignement technique; il était nécessaire de rédiger le mémoire pour le lendemain première heure.

Votre Délégué, vu l'urgence, fut chargé tout à la fois et de la rédaction et de la présentation en séance. La durée de la lecture ne pouvait dépasser dix minutes.

Voici cet exposé :

A propos des *Mémoires de M. Lethaby*, je vais vous dire l'état de la question en France.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESDAMES, MESSIEURS, MES CHERS COLLÈGUES,

Le subject V qui s'occupe de l'Organisation de l'Enseignement des apprentissages est fort important, et l'Enseignement du dessin y tient une place très grande. Il nous a semblé comme Délégués à titres divers de l'Enseignement technique de France, qu'il serait peut-être bon de vous faire connaître, de façon rapide, puisque le temps mis à notre disposition est très réduit, ce qu'est actuellement pour l'État Français, cette grosse, si grosse question de l'apprentissage dont dépend aussi bien en France que dans tous les autres grands pays industriels, l'avenir économique et l'amélioration de la vie sociale.

C'est donc au nom de Messieurs :

1. GUÉRIN, Inspecteur des Écoles Professionnelles de la Ville de Paris, Délégué officiel du Ministère du Commerce et de l'Industrie;
2. CHALEYÉ, Professeur à l'École pratique du Commerce et de l'Industrie de Saint-Etienne, Délégué officiel du Ministère du Commerce et de l'Industrie;
3. CHANUT, Fondateur de l'École Professionnelle de Menuiserie, Délégué officiel de l'Association pour le développement et l'enseignement technique;
4. P.-J. PILLET, Ingénieur des Arts et Manufactures, Délégué officiel de la Société Nationale des Géomètres de France, que nous fournissons les quelques explications ci-après :

1° Le Ministre du Commerce et de l'Industrie de France a sous sa direction un grand nombre d'écoles régionales; les unes sont dites : *Ecoles pratiques du Commerce et de l'Industrie*; les autres portent le nom d'*Ecoles professionnelles, d'Art industriel*, etc.

Leur belle caractéristique est de donner un large enseignement général qui élève l'intelligence de l'enfant en l'habituant à voir d'ensemble tout en acquérant parallèlement les connaissances de la technique du métier auquel il se destine; toutes ces écoles partagent leur temps de scolarité en deux parties sensiblement égales de durée; pendant 3 années d'études en général; mais la partie manuelle et professionnelle domine, et le dessin y tient une large place.

(à suivre)

## Améliorations Agricoles

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 10 Novembre 1908

M. le président. « Chap. 43. — Personnel de l'hydraulique et des améliorations agricoles, 390.220 fr. »

La parole est à M. Emmanuel Brousse sur ce chapitre.

M. Emmanuel Brousse. Messieurs, dans son rapport si lumineux et si documenté sur le budget du ministère de l'agriculture, notre honorable collègue M. Noulens insiste, avec raison, sur l'importance considérable du service de l'hydraulique et des améliorations agricoles que dirige avec tant de compétence que de zèle éclairé M. Dabat. Mais de son étude si précise se dégage surtout une impression de tristesse. Alors que nous ne dépensons pour ce service que 2.908 220 francs, la Prusse, une fois et demie plus petite que la France y consacre plus de 18 millions. Tandis que nous n'avons qu'un personnel restreint affecté à l'hydraulique et aux améliorations agricoles, la Prusse, l'Alsace-Lorraine, l'Autriche et plusieurs autres nations y affectent de nombreux ingénieurs, conducteurs et agents.

M. Noulens observe fort justement « qu'aujourd'hui où tout le monde reconnaît la nécessité de retenir les petits cultivateurs à la terre où le Parlement, dans le but de ralentir le mouvement qui entraîne les ouvriers à désertir les campagnes, vient en particulier de voter la très intéressante loi du 10 avril 1908 sur la petite propriété rurale et les habitations à bon marché, le service des améliorations agricoles peut être considéré comme un des principaux facteurs de l'œuvre à accomplir.

« Seul en effet, il est organisé pour étudier et diriger les divers travaux d'améliorations susceptibles de rendre la culture du sol plus facile et plus rémunératrice. »

Après avoir lu ces appréciations si justes et si vraies, je n'ai pas été peu surpris de constater que la commission du budget avait réduit les crédits affectés à l'hydraulique agri-

cole au lieu de les augmenter comme elle aurait dû logiquement le faire, car ce sont là des dépenses productives au premier chef.

M. Paul Doumer, rapporteur général. Nous avons rétabli les crédits primitifs.

M. Louis Vigouroux. J'ai déposé un amendement dans ce sens.

M. Emmanuel Brousse. Mais en ce qui concerne plus spécialement les crédits du chapitre 43 affectés au personnel de l'hydraulique et des améliorations agricoles, je les trouve notoirement insuffisants. Vous savez comment est organisé ce service

Pour assurer la tâche qui lui incombe, l'administration de l'hydraulique agricole dispose du personnel des ponts et chaussées. Il a été en effet convenu, en 1881, que ce personnel, qui relève du département des travaux publics, prêterait son concours au ministère de l'agriculture nouvellement créé, pour assurer le service hydraulique, tout en continuant à exercer ses attributions pour le compte du ministère des travaux publics.

Aux ingénieurs et conducteurs du service ordinaire des ponts et chaussées se joignent deux autres catégories de fonctionnaires :

1° Des conducteurs et des commis des ponts et chaussées en service détaché, c'est-à-dire mis entièrement à la disposition du ministre de l'agriculture par le département des travaux publics, mais qui continuent à relever de ce département au point de vue de leur statut personnel. Ils sont affectés à la surveillance des travaux spéciaux de l'hydraulique agricole.

2° Des commis de l'hydraulique agricole qui relèvent exclusivement du ministère de l'agriculture et qui, comme les précédents, sont placés dans les régions où le service hydraulique est le plus actif.

Je n'ai pas besoin de vous dire ce que cette organisation chevauchant sur deux ministères, en ce qui concerne l'hydraulique, est défectueux. Quand le service de l'hydraulique agricole relevant du ministère de l'agriculture fait ap-

pel au concours d'agents du service ordinaire des ponts et chaussées relevant du ministère des travaux publics, ces derniers se récusent sous des prétextes divers et le travail de l'hydraulique agricole reste en souffrance pour le plus grand dommage de nos populations rurales.

C'est ce qui c'est produit dans les Pyrénées-Orientales. Ce département, depuis l'occupation sarrazine — à quelque chose malheur est bon ! — est le département le mieux irrigué de France, contrairement à ce que pensait tout à l'heure l'honorable rapporteur général. Son réseau de canaux est considérable et le nombre des associations syndicales d'arrosage y est plus élevé, et de beaucoup, que partout ailleurs. Certaines de ces associations sont même régies par des règlements remontant aux temps les plus reculés de notre histoire.

Or, dans ce département où, pour suivre les conseils éclairés et judicieux que l'honorable ministre de l'agriculture, formulait jeudi dernier à cette tribune en faveur de la polyculture, il faudrait étendre de plus en plus le réseau des canaux d'irrigation, dans ce département où l'hydraulique agricole est la ressource essentielle et acquiert, par ce fait, une importance exceptionnelle, le personnel a été réduit dans des proportions exagérées. (*Très bien ! très bien !*)

Le poste d'ingénieur du service hydraulique a été supprimé, des conducteurs, des commis attachés à ce service en ont été distraits. Un seul conducteur, résidant à Perpignan, est spécialement attaché à l'hydraulique. Malgré tout ses efforts, son zèle, son mérite, son dévouement, il ne peut suffire à la besogne. De nombreuses affaires sont en souffrance, de nombreux dossiers subissent des retards préjudiciables. Ce conducteur a été chargé, cette année, pendant l'été des études du canal de Cerdagne et des irrigations dans le haut arrondissement de Prades. Il a dû ajourner par conséquent le travail dont il été chargé dans la plaine du Roussillon. Il importe donc de créer au plus vite dans les Pyrénées-Orientales un poste d'ingénieur des améliorations agricoles. Ce ne sera pas une sinécure, et je puis affirmer d'avance que ce fonctionnaire aura beaucoup de besogne et de besogne utile à abattre, car non seulement il

aura à s'occuper des canaux d'irrigation, mais encore de la plantation de la lande qui s'étend du Barcarès à Argelès et du dessèchement des étangs de Salses et de Saint-Cyprien.

Il est nécessaire d'augmenter le nombre des ingénieurs et des commis de l'amélioration agricole et arriver ainsi, graduellement, à constituer un service autonome, rattaché entièrement au ministère de l'agriculture.

Ce service ainsi constitué donnerait de plus grandes satisfactions aux agriculteurs, parce qu'il serait plus près de lui, connaîtrait mieux ses besoins et travaillerait d'une façon plus pratique et plus économique.

**M. Plissonnier.** Ils sont trop nombreux au ministère des travaux publics et ils n'y sont pas suffisamment occupés.

**M. Emmanuel Brousse.** — C'est ce que je dis, il n'y en a pas assez au ministère de l'agriculture et il y en a trop au ministère des travaux publics. Notamment les inspecteurs des améliorations agricoles et les commis affectés à ce service sont beaucoup plus pratiques que les ingénieur et les agents des ponts et chaussées pour s'occuper de toutes ces questions. (*Très bien ! très bien !*)

Dans le passage de son intéressant rapport concernant la houille blanche, M. Noulens, qui a oublié — il me permettra de relever cette omission en passant — de parler du barrage des Bouillouses pour lequel l'agriculture a alloué 300.000 francs et qui emmagasinerait 13 millions de mètres cubes d'eau destinés à l'irrigation de la vallée de la Têt et à la force motrice du chemin de fer électrique de Villefranche-du-Conflent à Bourg-Madame, à la frontière espagnole, ligne qui sera ouverte à l'exploitation en 1909. M. Noulens parle du recensement des forces hydrauliques qui a été fait dans les Alpes et il ajoute :

« Peu de temps après la création du service de recensement des Alpes, un service analogue a été institué en ce qui concerne les Pyrénées. Malheureusement, le ministre s'est trouvé dans l'impossibilité, faute de crédits, de mettre un spécialiste à la tête de ce dernier service et il a dû faire appel au concours des ingénieurs du service hydraulique des six départements intéressés, en chargeant l'un

d'eux, l'ingénieur en chef des Hautes-Pyrénées, de centraliser et coordonner les études de ses collègues.

« Dans ces conditions, le travail ne pouvait avancer que fort lentement ; de fait, on est loin d'avoir obtenu dans la région pyrénéenne des résultats comparables à ceux auxquels on est arrivé dans les Alpes.

« A la suite d'une intervention de notre honorable collègue M. Emmanuel Brousse, lors de la discussion du budget de 1908 à la Chambre des députés, et sur les observations qu'il a présentées relativement à la nécessité d'activer le travail de recensement des chutes des Pyrénées, l'administration s'est empressée d'augmenter l'importance des crédits mis à la disposition de M. l'ingénieur en chef chargé de centraliser les études.

« Toutefois, on ne doit pas se dissimuler que cette mesure est insuffisante. On ne pourra obtenir un résultat satisfaisant que lorsqu'on aura placé à la tête du service des Pyrénées un chef spécial auquel on adjoindra un nombre suffisant d'agents. Le travail dont il s'agit est, en effet, trop absorbant pour pouvoir être confié à des fonctionnaires déjà très occupés. »

Je partage entièrement l'avis de l'honorable rapporteur qui corrobore les arguments qui j'avais fait valoir l'an dernier à cette tribune en faveur du recensement et de l'utilisation des forces hydrauliques des Pyrénées.

La conclusion est que le crédit du personnel de l'hydraulique et des améliorations agricoles devra être sensiblement relevé sur le budget de 1910.

M. Noulens, *rapporteur*. Je l'ai demandé au chapitre 43.

M. Emmanuel Brousse. Je suis persuadé que l'excellent ministre de l'agriculture qui est devant moi se rappellera — ce qu'il n'a garde d'oublier d'ailleurs — qu'il représente un arrondissement pyrénéen et qu'il importe de faire sans retard pour les Pyrénées ce qui a déjà été fait dans les Alpes, en vue de l'utilisation de la houille blanche, devenue un des facteurs essentiels de la prospérité de nos pays de montagne. (*Très bien ! très bien !*)

Le Ministre de l'Agriculture. L'honorable M. Brousse

veut bien constater avec nous l'insuffisance du personnel de l'hydraulique et des améliorations agricoles.

En 1903, le service de l'hydraulique a été complété par celui des améliorations agricoles ; je puis dire hautement que ce dernier service a donné d'excellents résultats dans plusieurs régions de notre pays, tant au point de vue de l'irrigation, de l'assainissement et du drainage qu'au point de vue des améliorations fermières proprement dites, qui comprennent la mise en valeur des terres vaines ou vagues, des landes, pâtis, bruyères, marécages, terres salées, tourbières, en un mot, de tous les terrains incultes. Nous sommes donc entrés dans une voie nouvelle.

(*A suivre*)

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

La librairie Gauthier-Villars (55, quai des Grands-Augustins) vient de publier, comme chaque année, l'Annuaire du Bureau des Longitudes pour 1909. — Suivant l'alternance adoptée, ce volume, de millésime pair, contient, outre les données astronomiques, des Tableaux relatifs à la Physique, à la Chimie, à l'Art de l'Ingénieur. Cette année nous signalons tout spécialement les Notices de M. G. BIGOURDAN : Les Etoiles variables, et celle de M. CH. LALLEMAND : Mouvements et déformations de la croûte terrestre. — In-16 de plus de 950 pages avec figures et planches : 1 fr. 50. (franco, 1 fr. 85).

---

## CONSULTATIONS PROFESSIONNELLES

---

Vente à des enfants. — Licitacion amiable  
Délai de transcription

1° Un père et une mère de famille peuvent-ils vendre, sans inconvénient, par acte sous seing privé, à l'un de leurs

enfants un immeuble assez important et cela, sans préjudice pour les autres enfants ?

2° Un père de famille a fait entre ses deux enfants le partage anticipé de ses biens. Le père mort, l'un des deux enfants peut-il vendre à l'autre, par *acte sous-seing privé*, sa part d'une maison qui est indivise entre eux ?

Ou est-il préférable de faire un acte de licitation devant notaire ; si oui, pour quelle raison ?

3° Quel est le délai légal pour faire transcrire un acte sous seing privé au bureau des hypothèques ?

RÉPONSE. — 1. Un père et une mère peuvent vendre à un de leurs enfants, soit par acte authentique soit par acte sous signatures privées, mais ces ventes sont toujours attaquables par l'un des enfants dont la présence n'aura pas été constatée dans l'acte. Pour éviter tous ennuis, il suffit donc de faire la vente par les père et mère au profit de l'un de leurs enfants, en présence et du consentement des autres enfants. Aucun droit d'enregistrement supplémentaire n'est encouru et l'acte est définitif et ne peut plus être attaqué par qui que ce soit.

On pourrait procéder d'une autre manière :

Faire donation à titre de préciput et hors part avec dispense de rapport en nature par les père et mère au profit de l'un de leurs enfants, à la charge par l'enfant donataire de tenir compte aux successions des dits père et mère d'une somme de \_\_\_\_\_, valeur assignée à l'immeuble donné. Dans ce cas, le droit d'enregistrement ne serait que de 3 fr. 50 0/0 au lieu de 7 0/0 pour la vente, et l'immeuble resterait propre au donataire, sauf récompense lors de la dissolution de la communauté, s'il en existe. L'acte ne peut être rédigé et reçu que par un notaire en présence réelle des témoins.

2. On peut toujours faire une licitation amiable sous signatures privées ; dans la circonstance un frère peut vendre à l'autre par acte sous signatures privées et à titre de licitation amiable la moitié indivise de la maison laissée en commun ou de la donation.

3° La loi ne limite pas le délai pour faire transcrire les

actes au bureau des hypothèques, mais plus tôt cette formalité est remplie mieux cela vaut, car de cette manière on évite bien des complications dans les affaires

Les licitations ne sont pas des actes de nature à être transcrits. Dans le cas où l'acquéreur cohéritant ne paierait pas son prix comptant, il devra être pris une inscription de privilège dans les quarante-cinq jours du jour de l'acte.

Les actes authentiques ont date certaine du jour de leur signature et les actes sous signatures privées n'ont de date certaine que du jour de leur enregistrement.

*Le Comité de Consultation.*

## INFORMATIONS

Morains (Marne). — L'an dernier, le conseil municipal de Morain, en raison 1° du morcellement survenu dans les propriétés de l'ancien château, 2° de la construction de la route de Vertus à Fère-Champenoise, et 3° de l'établissement de la ligne de chemin de fer d'Épernay à Romilly, faisait remarquer à l'administration supérieure que le plan cadastral de Morains, dressé il y a 80 ans, était actuellement, pour certaines contrées, complètement inutile, et fournissait, pour d'autres, des renseignements bien imparfaits, et qu'il ne remplissait plus le but auquel il est destiné.

Après mûr examen des frais que la réfection totale du plan parcellaire pourrait occasionner à la commune, l'assemblée municipale demandait cette réfection.

Cette demande, vérifiée en haut lieu, a été favorablement accueillie, et le moment n'est plus éloigné, sans doute, où un nouvel atlas cadastral viendra remplacer l'ancien, tombé en désuétude.

Dernièrement, en effet, l'Administration communale de Morains était avisée que M. le Ministre des Finances venait d'allouer à cette commune, pour la réfection et la conservation de son cadastre, une subvention nationale, égale aux 2/5 de la dépense totale approximative et que, de son côté, le Conseil général de la Marne avait voté, pour le même

objet, une subvention départementale, égale à celle de l'Etat.

Comme conséquence, le Conseil municipal de Morains était invité à ouvrir un crédit, représentant la quote-part de la commune dans les frais des dites réfection et conservation. L'Assemblée communale, en raison de l'utilité incontestable que les propriétaires fonciers peuvent en retirer, s'est exécutée sans plus tarder, en prenant une partie de la somme nécessaire sur les fonds libres de l'exercice 1908, et en décidant de contracter, à la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt de la différence, amortissable en 20 ans.

L'affaire en est là, et nous attendons l'ouverture des opérations sur le terrain, après l'accomplissement, toutefois, des formalités préliminaires de délimitation et de bornage, formalités que les propriétaires intéressés ont tout intérêt à remplir, au plus tôt, pour assurer la marche prompte et parfaite des travaux techniques, dans la réfection du plan cadastral de la commune de Morains.

---

## SOCIÉTÉ DE PRÉVOYANCE MUTUELLE DES GÉOMÈTRES DE FRANCE, D'ALGÉRIE & DE TUNISIE

*Constituée conformément à la loi du 1<sup>er</sup> avril 1898*

Association confraternelle ayant pour but de venir en aide à la veuve, aux enfants et aux ascendants des géomètres ou employés géomètres décédés.

Envoi des statuts complets sur demande adressée au Directeur du *Journal des Géomètres-Experts*.

---

L'administrateur-Gérant : COLAS LOUIS

---

## Fournitures spéciales de Dessin

pour MM. les

Géomètres, Ingénieurs, Architectes

### VARRE - C. QUEINEC SUCC<sup>r</sup>

4, rue Grégoire-de-Tours, PARIS

☎ TÉLÉPHONE 823 42

Registres, Impressions, Têtes de lettres,  
Papier mémoire, minutes, etc.

CATALOGUE FRANCO SUR DEMANDE

### HUILE D'OLIVE SUPÉRIEURE

DOUCE ou FRUITÉE

garantie absolument pure à l'analyse

EXPÉDIÉE PAR COLIS POSTAUX

FRANCO gare destinataire ou la plus rapprochée

En BIDON de 4 kilos 500 grammes net d'huile  
contre mandat-poste de 9 francs.

En BIDON de 9 kilos 100 grammes net d'huile  
contre mandat-poste de 17 francs

adressé à

M. Emile Sadrin, à l'Isle-sur Sorgue (Vaucluse)

### VOULEZ-VOUS CONNAITRE LA LÉGISLATION NOUVELLE

ABONNEZ-VOUS AU

Bulletin-Commentaire des Lois Nouvelles et Décrets

Publication mensuelle d'un abonnement de 7 fr. (paraissant depuis 1894). C'est le seul recueil publiant en une seule fois, peu après promulgation, le commentaire pratique et complet de toutes les lois d'un intérêt général.

Chaque fascicule contient, outre le commentaire proprement dit, une revue de législation et de jurisprudence et tous les documents législatifs relatifs à la loi commentée.

Ce recueil pratique est indispensable pour bien connaître les lois nouvelles et les appliquer sans fausse interprétation.

Tous les articles sont rédigés par d'éminents juristes, spécialistes dans la matière traitée.

LÉONOR BELZACQ, 103, Boulevard Saint-Michel, à Paris

(Envoi franco d'un n<sup>o</sup> spécimen et de la liste des commentaires publiés)



## PETITS EDIFICES COMMUNAUX

par A. CHABANIER, Architecte

Chaque édifice est accompagné des plans, coupes, détails, métré et devis.

Des planches	Désignation	Montant du devis
71-8	Abattoir pour ville de 5.000 habitants	75.737 02
72-12	Poste pour pompe à incendie et abri	2.020 »
813-16	Poste pour pompe à incendie et abri	2.130 »
117-24	Mairie-Ecole pour commune de 600 hab.	35.696 88
125-32	Eglise pour commune de 250 hab.	31.160 »
133-40	Halle-Marché pour ville de 4.000 hab.	36.000 »
141-48	Presbytère pour commune de 400 hab.	17.552 »
149-56	Bains-Piscine pour commune de 2.000 hab.	35.000 »
157-64	Théâtre pour ville de 3.000 hab.	39.770 »
165-75	Eglise pour commune de 1.500 hab.	92.582 49
176-78	Lavoir pour commune de 1.500 hab.	4.300 »
79-80	Water-closets trines p <sup>r</sup> com. de 1.500 hab.	2.800 »
81-88	Respice pour ville de 5.000 hab.	580.000 »
89-96	Mairie pour commune de 800 hab.	15.763 »
97-104	Halle-Marc pour commune de 600 hab.	18.180 »
105-112	Ecole de garçons et filles p <sup>r</sup> com. de 1000 hab.	22.894 09
113-120	Ecole-Mairie pour commune de 500 hab.	13.881 87
121-128	Kiosque de musique	3.530 »
129-136	Mairie pour commune de 450 hab.	14.150 »
137-144	Ecole de garçons et filles pour ville de 5.000 hab.	79.078 15
145-152	Bureau de poste et télégraphe p <sup>r</sup> ville de 5.000 h.	26.657 32
153-160	Ecole maternelle pour ville de 5.000 hab.	46.854 10
161-168	Marché-couvert pour ville de 5.000 hab.	57.220 »
169-176	Mairie et groupe scolaire p <sup>r</sup> comm. de 700 hab.	53.567 69
177-184	Eglise pour commune de 600 hab.	34.920 »
185-188	Lavoir pour commune de 2.000 hab.	1.800 »
189-192	Water-closets publics pour comm. de 2.000 h.	1.600 »
193-200	Ecole mixte et Mairie pour commune de 400 h.	21.032 »
201-208	Abattoir pour commune de 400 hab.	17.587 »
209-224	Hôpital de Neris-les-Bains	125.176 28
225-232	Mairie et école pour commune de 1.000 hab.	17.680 22
233-240	Abattoir pour ville de 3.000 hab.	36.660 05
241-244	Kiosque de musique	5.499 85
245-248	Poste pour pompe à incendie	5.595 24
249-256	Hôtel de Ville et Justice de Paix p <sup>r</sup> ville de 2.500 h.	94.932 05
257-264	Pavillon pour gardien de cimetière	5.653 37
265-272	Ecole mixte et administration communale (650 h.)	19.928 86
273-280	Halle-Marché pour ville de 6.000 hab.	159.636 28
281-288	Caserne de gendarmerie pour ville de 4.000 h.	32.244 69
289-296	Ecuries de caserne	12.727 82
297-304	Ecole de filles pour commune de 550 hab.	27.513 46
305-312	Groupe scolaire pour 100 enfants	30.000 »
313-320	Bains-Piscine pour ville de 4.000 habitants	108.561 59

Un volume de 320 planches en carton : 25 fr. en souscrivant au Bureau du Journal et trois mois après 25 fr. — Chaque projet séparé : 3 fr.

## MEMENTO TRIGONOMETRIQUE DU GEOMETRE

Traité de Trigonométrie pratique

PAR ARTHUR JONGLEUX, Géomètre

**SOMMAIRE.** — Notions préliminaires de Géométrie. — But de la Trigonométrie. — Définitions des lignes trigonométriques. — Des triangles Trigonométriques. — Des Logarithmes. — Table des Logarithmes, des Sinus et des Tangentes.

**RÉSOLUTION DES TRIANGLES :** Triangles rectangles (3 cas). — Triangles obliquangles (5 cas).

**CALCUL DES SURFACES :** Triangles (2 cas). — Quadrilatères (3 cas).

Chaque Problème est résolu au moyen d'applications numériques.

Envoi franco contre mandat de Un fr. adressé au Bureau du Journal.

## TABLES

POUR ABRÉGER LES CALCULS

Prix : 3 fr.

Tables de logarithmes avec instructions et formules disposées en soufflets ou volets à charnières

POUR OPÉRER RAPIDEMENT

## L'ARCHITECTURE USUELLE

Revue technique par E. RIVOALEM

Paraissant le 15 de chaque mois, 108 pages de dessins et de texte par an.

Abonnement : 12 fr.

Emile THÉZARD, Éditeur à Dourdan (Seine-et-Oise)

## TARIF DES BOIS EN GRUME

Par J. SÉDILLE Géomètre à Marseille-le-Petit (Oise)

en vente chez l'auteur

Sur notre demande l'auteur a bien voulu réviser le prix de un faveur des abonnés du Journal, soit :

Francs Broché 3 fr. — Relié 3 fr. 50

## MODE DE PUBLICATION

La Direction du *Journal des Géomètres-Experts* accorde la plus grande liberté à ses collaborateurs pour exposer leur méthode ou développer leurs idées personnelles, mais elle réserve son opinion et n'entend prendre aucune solidarité avec les rédacteurs des articles publiés.

Le *Journal des Géomètres-Experts* paraît le 10 et le 25 de chaque mois  
Abonnement 8 francs par an :

Il est accordé une remise de 25 % aux employés et stagiaires âgés de plus de 21 ans. Ceux n'ayant pas encore cet âge bénéficient d'une remise de 50%. Ces réductions ne sont accordées qu'aux employés et stagiaires travaillant chez des Géomètres abonnés. Les employés ayant été abonnés pendant 2 ans, reçoivent gratuitement le *Journal* pendant leur service militaire.

Numéro spécimen, *franco*. — Numéro séparé 50 cent.

Chaque année du *Journal des Géomètres-Experts*, formant un volume de 576 pages, après 12 mois de publication se vend au prix de 4 à 8 fr. suivant rareté.

Les abonnements partent du premier des mois d'Octobre, Janvier, Avril ou Juillet de chaque année.

Le prix de l'abonnement, payable par avance, doit être adressé en un bon de poste, à M. L. Colas, Directeur à Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne).

On s'abonne sans frais à tous les bureaux de poste de France.

Le prix d'une annonce sous la rubrique : Demande ou offre d'emploi et cession de Cabinet quel que soit le nombre d'insertions est tarifé à raison de : Pour les abonnés, 5 centimes par mot, même abrégé ; pour les non abonnés, 2 francs la ligne, minimum 4 francs

Il ne sera tenu compte que des annonces accompagnées d'un mandat représentant le prix d'insertion.

Pour les annonces commerciales, le tarif est envoyé sur demande.

Il peut être inséré des annonces à initiales. La personne voulant entrer en rapports avec l'auteur de l'annonce met sa lettre dans une première enveloppe affranchie, ne portant aucune adresse. Elle met cette première enveloppe dans une seconde également affranchie à l'adresse suivante :

*Journal des Géomètres-Experts*  
Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne)

L'adresse exacte sera inscrite par le service du *Journal*, sur la première enveloppe qui sera remise à la Poste avec son contenu.

Toute réponse qui ne serait pas envoyée dans les conditions indiquées plus haut ne serait pas transmise.

Les abonnés ont droit, gratuitement, aux consultations professionnelles du *Journal*. Pour obtenir la réponse il suffit de joindre un timbre à la demande.

Toute demande de changement d'adresse devra être accompagnée de 0 fr. 50. Il ne sera pas tenu compte des changements d'adresse non accompagnés de cette somme.

## TARIF DES HONORAIRES

DUS AUX GÉOMÈTRES ET AUX EXPERTS

d'après les Décrets, Ordonnances, Arrêtés Ministériels

Arrêtés préfectoraux

et Décisions de Chambres Professionnelles

PRIX DU TARIF : 5 francs

Pour les abonnés au *Journal* : 4 francs

*franco* contre mandat poste adressé au Bureau du *Journal*

### MONSIEUR FÉLIX FLAISSIER,

Propriétaire Viticulteur à VERGEZE (Gard), désireux de vendre directement sans intermédiaire le Vin de sa Récolte, offre spécialement aux abonnés ou lecteurs de ce *Journal* le produit de sa récolte jusqu'à épuisement, soit :

### 200 PIÈCES

### VIN ROUGE COTES 1<sup>er</sup> CHOIX

garanti pur raisin de vendanges fraîches, à

**47** francs la pièce de **218** litres  
FRANCO

Port et Régie Gare Destinataire

Dans les fûts des acheteurs ou dans des fûts neufs fournis par moi au prix de 10 fr. l'un et déduit pour le même prix sur le montant de la facture suivante.

En DEMI MUIDS (500 à 600 litres)

**15** FRANCS L'HECTOLITRE. — RÉGIE PAYÉE

Preis sur GARE DE DÉPART

Avec faculté de conserver les fûts vides au prix de 20 fr. l'un

ECHANTILLON GRATUIT SUR DEMANDE

Adresser les commandes à :

M. Félix FLAISSIER

Propriétaire-Viticulteur à Vergèze (Gard)

MAISON FONDÉE EN 1791

# CABASSON

29, rue Joubert. — PARIS

IMPRIMERIE - PAPETERIE GÉNÉRALE - REGISTRES

## ARTICLES DE DESSIN & D'INGÉNIEUR

DÉPOSITAIRE

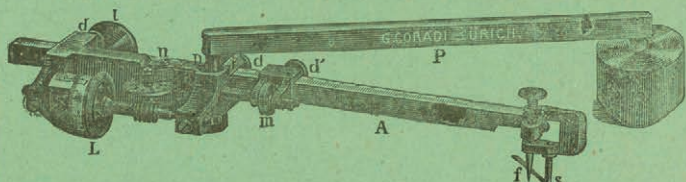
de KERN & C<sup>ie</sup>, à AARAU (Suisse)

POCHETTES ET INSTRUMENTS DE DESSIN

Des INSTRUMENTS de CORADI, à Zurich

PLANIMÈTRES, PANTOGRAPHES, ETC.

Planimètre Compensateur, Prix : 90 fr.



## DU TACHÉOMÈTRE SANGUET

Auto-Réducteur

DES ÉQUERRES A RÉFLEXION & ANGULIMÈTRES COUTUREAU

DES CHAINES TRANCHART

*En fil d'acier extra-solides et légères (poids 0 k. 925), sans nœuds possibles*

## DU DESSINATEUR UNIVERSEL

Instrument Américain remplaçant le T, l'Équerre, le Rapporteur et la Règle divisée  
Précision, Facilité, Économie de temps

FRANCHISE DE PORT ET D'EMBALLAGE

pour toute commande de 25, 50 ou 100 francs suivant poids et distance

Tarif illustré, Modèles et Carnets d'échantillons des

papiers à dessiner envoyés franco sur demande.

Adresse télégraphique : CABASSON, Papetier, PARIS